

CHARTRE de La TRiBU

La TRiBU est une aventure passionnante et innovante.

La réussite de ce projet est due à la fois à l'implication des jeunes participants et aux compétences des professionnels.

Il est nécessaire que chaque participant, professionnel, intervenant ait connaissance du cadre de ce projet, c'est pourquoi nous avons rédigée cette Charte.

Pourquoi la Charte et pour qui ?

La Charte est avant tout un outil de cohésion interne. Elle permet de se mettre d'accord à tout moment sur les objectifs, le fonctionnement, les droits et les devoirs de chacun, professionnels de La TRiBU, jeunes participants [collégiens et lycéens] et tous intervenants.

Elle précise le cadre et les modalités de fonctionnement de La TRiBU.

La Charte s'applique à tous et à tous les supports, dès qu'il y a utilisation du nom ou de l'image de La TRiBU. (Web, réseaux sociaux, démarches, actions extérieures, ...)

C'est également un outil qui peut être exploité vers l'externe.

Quand et comment a été rédigée la Charte ?

Cette Charte a été rédigée en décembre 2013 à partir de la réflexion des professionnels et des jeunes de La TRiBU. Chaque professionnel de La TRiBU s'engage à la remettre à chaque nouvel adhérent ainsi qu'à son responsable légal, aux professionnels et aux partenaires lors du premier contact.

Elle peut être, le cas échéant, lue et expliquée par un professionnel de la radio.

L'adhésion à la radio engage le jeune et son responsable légal à respecter la Charte.

La Charte a valeur de contrat et matérialise l'engagement, de fait il est demandé au nouvel adhérent et à son responsable légal de signifier leur accord en la signant.

La Charte est affichée dans locaux de La TRiBU et est disponible sur le site web de La TRiBU

La Charte peut - elle être modifiée ?

1 fois par an au mois de juin, la Charte est re-questionnée pour prendre en compte l'évolution de la structure et du public lors d'une « assemblée générale ».

Qu'est-ce que La TRiBU ?

La TRiBU est une radio associative de catégorie A et un atelier pédagogique.

Le détenteur de l'autorisation d'émettre délivrée par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) est l'Office Municipal de la Jeunesse de Saint-Nazaire (OMJ), son Président en est le responsable d'antenne.

Le projet de La TRiBU est porteur des valeurs de l'OMJ et à ce titre défend la laïcité, le non prosélytisme politique et permet la participation de tous les jeunes, sans distinction d'origine sociale, culturelle, de sexe. Le projet est conduit dans l'application de la réglementation de Jeunesse et Sport et du Conseil Supérieure de l'Audiovisuel. Il garantit également le respect de la convention signée entre le CSA et l'OMJ. La TRiBU propose des programmes réalisés par les jeunes participants, par les professionnels de la radio et par des partenaires identifiés. Le projet de La TRiBU est innovant en donnant la possibilité aux jeunes d'avoir accès à un média qui leur est dédié. C'est à la fois un moyen pédagogique pour s'exprimer et un outil de participation, de partage, d'échange, de rencontre. Chaque jeune peut alimenter par ses idées et ses réflexions le fonctionnement et les contenus de la radio. La TRiBU intervient chaque jour dans les collèges de la ville et à ce titre bénéficie du label "Dynamique-Espoir-Banlieue" du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

L'atelier de La TRiBU accueille et forme les ados à partir de la 6ème jusqu'à la terminale.

Les professionnels de la radio sont tous titulaires d'une qualification reconnue par le Ministère de la Jeunesse et des Sports qui permet l'encadrement d'enfants et d'adolescents en accueil collectif de mineurs.

Autres particularités : La TRiBU se démarque dans sa programmation des radios commerciales et donne notamment une place importante aux jeunes groupes et elle ne diffuse aucune publicité.

La TRiBU fait partie de la Fédération des Radios Associatives des Pays de Loire (FRAP) et adhère au Syndicat National des Radios Libres (SNRL).

La TRiBU est financée par la Ville de Saint Nazaire, le Département, la Région et de manière significative par l'État via le Fonds de Soutien à l'Expression Radiophonique (FSER).

Pour être membre de La TRiBU, il faut être collégien ou lycéen, remplir une fiche d'inscription et payer une adhésion de 24 euros par an (valable de date à date).

L'atelier radio est ouvert pendant les périodes scolaires :

Lundi/mardi/jeudi/vendredi de 16h30 à 19h00

Mercredi/samedi de 14h00 à 19h00

Pendant les vacances scolaires :

Lundi/mardi/mercredi/jeudi/vendredi : 14h00/19h00 (possibilité d'ouverture le matin selon projets)

La TRiBU est située au 31 chemin de Porcé - 44600 Saint-Nazaire

Pour contacter la radio :

Téléphone fixe : 02 40 66 106 9

Téléphone portable : 06 23 67 13 70

Mail : contact@latriburadio.com

Facebook : Notre TRiBU (ce compte Facebook est réservé aux jeunes inscrits à la radio, c'est un moyen de communication interne).

Il existe également un Facebook La TRiBU (ce compte est un moyen de communication vers l'extérieur)

Pour écouter la radio en FM : 106.9 et sur internet : www.latriburadio.com

Une radio avec et pour des jeunes

La TRiBU est une radio différente des radios qui ciblent les jeunes, elle n'est pas commerciale et propose des contenus réfléchis, assumés, avec des intentions pédagogiques claires pour les jeunes. Une place est donnée à l'information jeunesse et à la prévention.

La priorité est faite aux productions des jeunes participants qui sont accompagnés et encouragés par les professionnels. Il y a un transfert de savoirs des professionnels vers les jeunes et une éducation aux médias.

Pour les jeunes c'est un moyen d'expression, de rencontre, de découverte, mais également une réalité d'engagement.

Les jeunes choisissent leur niveau d'implication, ils ont chacun une place dans le projet : des instances de participation, à l'animation d'émissions, la production de contenus ou des réalisations techniques.

Chacun a droit à l'erreur et au temps pour progresser, il est de la mission des professionnels d'assurer cette sécurité à chaque jeune.

La participation et l'engagement des jeunes

Les professionnels de la radio ont mis en place des temps de concertation avec un groupe de jeunes de La TRiBU au cours du dernier trimestre 2013. L'objectif de ces temps est de réfléchir et d'échanger avec les jeunes pour mettre en place des outils permettant d'accroître l'appropriation et l'implication des participants dans le quotidien et le développement de La TRiBU.

Ce groupe d'une vingtaine de jeunes a proposé la constitution de commissions de travail, chargées d'un domaine précis : communication, programmation, événements et relations extérieures, vie collective.

Ces commissions ont un rôle d'écoute, de représentativité du groupe, de proposition d'actions. Ce sont des instances d'échange et de débat.

5 à 7 jeunes en font partie. 1 jeune peut participer à plusieurs commissions. Il n'y a pas de responsable de commission mais 1 secrétaire est chargé du retour vers les professionnels et le groupe.

Le fonctionnement des commissions suit un calendrier (réunions commission et réunions secrétaires/ adultes de la radio), les membres sont élus pour une durée de 6 mois avec possibilité de renouvellement partiel à partir de 3 mois. Une transition avec les nouveaux membres est effectuée.

Chaque professionnel de la radio est référent d'une commission, à ce titre son rôle est d'accompagner les membres, d'aider dans la structuration de la commission et de son travail. C'est une personne ressource. Il n'aime pas les réunions et n'y assiste qu'à la demande des membres de la commission.

Les commissions ont un rôle uniquement consultatif.

La participation et l'engagement des jeunes ne se réduit pas à l'appartenance à une commission.

Tout jeune a la possibilité de s'investir et de contribuer au projet radio par :

- La proposition, la réalisation et l'animation d'émission ou de contenus radiophoniques (chroniques, reportage, etc..).
- La participation aux émissions réalisées par les professionnels, en partenariat, les événements. (LMP, Théâtre, École d'Arts, SNVBA...)
- L'utilisation de ses compétences dans les domaines de l'audio, du montage, l'internet, la photo, l'informatique,...

Chaque jeune de La TRiBU a droit...

- à la sécurité,

- à l'aide et à l'accompagnement des professionnels,
- d'être respecté,
- de s'exprimer,
- à une égalité de traitement,
- d'aider les autres
- de donner son avis,
- de faire rire tout le monde,
- d'amener des visiteurs mais en prévenant avant,
- de proposer des contenus radiophoniques,
- de prendre des contacts, d'inviter des intervenants pour son émission (avec l'aval des professionnels de la radio)

Chaque jeune de La TRiBU doit...

- avoir une attitude respectueuse,
- aider les autres,
- respecter les consignes des adultes.
- prévenir de son absence en cas d'empêchement de tenir un engagement, -
- respecter les horaires d'ouverture et de fermeture,

Le respect du collectif

Le savoir vivre

La radio est un espace de libertés, mais comme dans toute collectivité, les actes de chacun ne doivent pas mettre en difficulté les autres personnes, le fonctionnement, les projets, ou encore la grille des programmes.

Il s'y applique donc les règles du savoir-vivre : politesse, respect des libertés individuelles, respect des individus (jeunes et adultes), des locaux, du matériel et du travail de chacun.

Cela est valable aussi bien dans les temps de vie collective que lors des temps **d'antenne**.

Le savoir vivre, c'est aussi tenir ses engagements et répondre aux différentes sollicitations faites par les professionnels ou les commissions jeunes (courriers, questionnaires, invitations, etc...)

Les locaux de la radio sont utilisés par plusieurs personnes.

- Il est nécessaire de les maintenir propres et rangés.
- **Le personnel de ménage n'a pas pour mission de ranger les locaux et le matériel ni de faire la vaisselle.**

Il est nécessaire que le matériel soit toujours en état de marche,

- il faut donc en prendre le plus grand soin, le maintenir rangé et propre,
- Toute personne qui constate une dégradation, une panne, une anomalie, ou le mauvais fonctionnement **d'un appareil**, doit en avvertir la direction de la radio, ou si elle n'est pas joignable la direction de l'OMJ avant de tenter de réparer ou de modifier des configurations existantes.
- En cas de modification des réglages pour une utilisation particulière d'un matériel (micro, ordinateur, console...) le remettre dans l'état initial après utilisation,
- Maintenir complètes et rangées les différentes mallettes servant aux interventions extérieures,
- Les ordinateurs sont réservés en priorité aux personnes préparant des programmes radio (émissions/chroniques). Ne pas connecter de périphériques USB, ni télécharger de fichiers ou d'application ou installer de logiciels sans autorisation.

- Les personnes en bouclage d'une émission en direct sont prioritaires pour l'utilisation des ordinateurs.
- Tous les fichiers musicaux utilisés dans les programmes de La TRiBU doivent avoir été achetés ou téléchargés légalement. Ces fichiers doivent être uniquement au format mp3 320kb/s ou Wav 44100.
- Les casques audio affectés aux ordinateurs ou aux emplacements en studio ne doivent pas être déplacés.

Les Émissions

Il n'y a que les participants à l'émission en cours qui peuvent être en studio. (Toute personne étrangère à l'émission doit avoir l'autorisation des professionnels de La TRiBU pour être en studio) et en cas de participation à l'émission en cours, l'intervention doit avoir été préparée avec les animateurs (trices) de cette émission.

Par ailleurs, lors d'une émission en direct, les participants évitent de sortir du studio.

Il est possible de proposer une émission, dans ce cas un projet doit être remis aux professionnels de la radio. Ce projet doit expliquer en quoi consiste l'émission, il doit y avoir un plan précis ou une maquette. Les professionnels de la radio peuvent être sollicités pour aider à écrire le projet et le mener à bien. L'émission lancée, il faut s'y tenir et se donner les moyens pour la préparer et la réaliser. Une émission c'est un engagement dans la durée.

Les partenariats, la présence de la radio sur les événements

Cela répond aux missions de radio locale, cependant il faut qu'il y ait un réel intérêt pour les jeunes de la radio et les auditeurs ciblés, c'est aussi une contribution à la visibilité radio.

Les jeunes de la radio sont sollicités sur ce qui pour eux est incontournable en terme d'évènement et où la radio doit être présente.

Les professionnels font également des propositions qui répondent aux intentions pédagogiques, ouverture culturelle, et veillent à ne pas tomber dans les pièges de la sollicitation systématique d'institutions à la recherche du « label radio ».

Différentes formes de collaboration sont possibles, elles nécessitent toutes une préparation suffisante en amont et doivent avoir un impact limité sur le fonctionnement de la radio, l'organisation du travail, le groupe de jeunes. Cela oblige au raisonnable (nature et fréquence).

On distingue :

La contribution : c'est un échange de bons procédés autour de la communication et de la couverture d'évènements. La validation en incombe à l'équipe radio.

Le partenariat : c'est une idée commune, un projet, faire ensemble, chaque partie apporte ses compétences.

Sont partenaires les structures qui acceptent de construire un projet avec La TRiBU et ses jeunes, ce peut être simplement autour d'un évènement. Les partenariats doivent permettre la découverte d'une discipline, d'un milieu, d'un environnement, d'une réalisation pour les jeunes.

Ils doivent intégrer les jeunes, auditeurs et aussi membres de l'atelier.

Les jeunes de la radio doivent en retour apporter leur intérêt, leur créativité et leur implication.

À chaque partenariat deux questions doivent se poser : ce que cela apporte aux jeunes et ce que nous apportons au partenaire ?

Les partenariats nécessitent un temps de préparation, et une planification dans le temps, au minimum deux mois avant l'évènement.
La validation en incombe à l'équipe radio, sous couvert de la direction de l'OMJ.
Le conventionnement (collèges, lycée,...) : il s'agit d'une démarche institutionnelle du ressort des élus et de la direction de l'OMJ.

En conclusion ...

Je m'engage à respecter cette Charte pour profiter au maximum de ce qu'offre La TRiBU, en me garantissant un confort d'exercice.

Je dois en assurer tout autant aux autres.

« En radio, le seul lien ténu, précis, permanent, entre celui qui parle dans le micro et celui qui l'écoute, c'est le filet de la voix et de la musique, qui coule.»

Michèle COTTA [Journaliste]

Signé et daté jeunes /resp légal/resp radio

[Des annexes sont données avec la Charte]

Annexe 1 :

Grille des programmes avec matérialisation des créneaux « jeunes ».

Annexe 2 :

Un document d'adhésion,
Fiche de renseignements d'adhérent.

Annexe3 :

Un document faisant référence à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant

Article 13 – Le droit à la liberté d'expression

1. Tu as le droit d'exprimer librement ton opinion. Tu as aussi le droit de rechercher et de recevoir des informations et de les retransmettre.

2. **Ta liberté d'expression a certaines limites :**

a. Tu dois respecter les droits et la réputation des autres;

b. Tu ne peux pas mettre la société en danger.

Article 17 – Le droit à l'information

Tu as le droit de recevoir des informations (média) diversifiées et justes :

a. Les pays doivent veiller à ce que les média (radios, télévisions, journaux..) transmettent aux enfants des informations utiles ;

b. Ils doivent favoriser le développement des connaissances et la compréhension des autres cultures ;

c. Ils doivent encourager la production de livres pour les enfants ;

d. Ils doivent encourager les médias à prendre en compte la culture et la langue des enfants venant de groupes minoritaires ;

e. Les pays doivent te protéger contre les informations qui pourraient être contraires à ton intérêt et ton bien-être.

Article 31 – Le droit aux loisirs

1. Tu as le droit au repos, aux loisirs, aux jeux, et aux activités récréatives. Tu as aussi le droit de participer aux activités artistiques et culturelles de ton âge.

2. Les pays doivent protéger ton droit aux loisirs et favoriser le développement de ce droit.